

2020-UNAT-999, Wilson

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré une demande de correction du jugement pour le jugement n ° 2019-UNAT-940 déposé par M. Wilson afin de refléter une correction des dates que Undt avait faites à son propre jugement. Unat a jugé qu'il était nécessaire de corriger la date de réception d'une réponse de l'unité d'évaluation de la gestion, un facteur crucial pour calculer les délais en vertu de la loi UNT, car, sans la correction, la demande de l'appelant à undt n'aurait pas été à recevoir ratione tempis . UNAT a accordé la demande de l'appelant et a ordonné la correction du jugement Unat.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Wilson a contesté sa non-sélection pour un poste. Dans le jugement n ° UNT / 2018/136, UNDT a trouvé pour M. Wilson. Cependant, dans le jugement n ° 2019-UNAT-940, il n'a pas annulé le jugement de l'UND et a renvoyé l'affaire à UNT pour réexamen.

Principe(s) Juridique(s)

Laissé délibérément vide.

Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

Applicants/Appellants

Wilson

Entité

DG

Numéros d'Affaires

2019-1312

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Mar 2022

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Correction de l'arrêt

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 11.2

TCNU Statut

- Article 8.1(d)

Jugements Connexes

2019-UNAT-940